

## Renseignements généraux – Résidences appartements

---

Cellulaire du concierge :	819 764-5551
Réception de la résidence des étudiantes :	819 764-6788, poste 5250
Responsable des résidences :	819 762-0931, poste 5201

En tout temps et en cas **d'urgence**, vous pouvez contacter :

- l'agent de sécurité du Cégep, au **819 762-0931, poste 1414**

**OU**

- en cas **d'urgence** (accident, maladie ou incendie), le **911**.

Un téléphone d'urgence est disponible à l'entrée de chaque immeuble.

### **Concierge de résidence et surveillance**

Le bureau du concierge est situé au sous-sol du bloc « 737 » (A). Le concierge est présent en semaine, du lundi au vendredi. Vous pouvez le rejoindre par téléphone ou laisser le message à son bureau. Prière de l'aviser de tous les bris ou défauts reliés au Service des résidences.

Le personnel de sécurité est également présent en soirée et durant la nuit. Pour rejoindre l'agent de sécurité du Cégep faire le 819-762-0931, au poste 1414.

### **Règlements de l'immeuble**

Les règlements de l'immeuble s'appliquent à toutes les locations et ils sont inclus dans votre bail. Pour consultation : <http://www.cegepat.qc.ca/residences>.

### **Vérification des lieux**

Lorsque le locataire prend possession de la chambre, il doit compléter le formulaire de vérification de la chambre et de l'appartement. Il doit rapporter le formulaire complété à la réception de la résidence des filles dans les **cinq jours** suivant la prise de possession de la chambre (voir le règlement d'immeuble).

### **Clés**

Chaque locataire reçoit une clé de la porte de l'appartement et une clé pour la chambre. En cas de perte, il vous en coûtera 5 \$ pour chacune d'elle.

### **Portes des corridors**

Ces portes se referment automatiquement pour votre confort et sécurité. **Prière de les tenir fermées en tout temps.**

### **Entretien**

Chaque résident est responsable de l'entretien de sa chambre et de l'appartement en général (salon, cuisine et salle de bain). Le concierge voit à l'entretien des corridors, des escaliers et des salles de lavage.

Chaque édifice est pourvu d'un aspirateur central dont la prise de boyau est située au centre de l'appartement. Le boyau et la brosse sont remisés dans la salle de lavage – *prière de les retourner à cet endroit immédiatement après chaque usage*. Cet appareil est conçu pour le nettoyage à sec seulement et ne doit pas aspirer l'eau ni aucun autre liquide.

Le locataire doit signaler tout problème relié à la présence d'insectes nuisibles.

**Toute personne négligeant la salubrité de sa chambre ou du logement peut être expulsée de la résidence.** En vue de conserver des lieux propres et pour votre sécurité, des inspections pourront avoir lieu avec préavis.

#### **Électricité et eau chaude**

L'électricité et l'eau chaude sont incluses dans votre location. Nous vous demandons donc de les utiliser avec discernement.

#### **Mobilier**

Les matelas personnels et les meubles en tissus ne sont pas permis.

#### **Téléphone**

Une ligne téléphonique est installée dans chaque appartement. Pour l'installation de l'appareil téléphonique, veuillez contacter **Télébec** au **1 888 835-3232**. Vous devrez défrayer les coûts d'installation et de location.

#### **Internet**

Chaque chambre est munie d'une connexion Internet (avec et sans fil). Pour avoir davantage d'informations sur ce service, vous pouvez vous adresser à la réception de la résidence.

#### **Courrier**

Le courrier est déposé dans la boîte aux lettres située à l'entrée principale de l'immeuble. Une clé pour chaque appartement est remise à l'occupant de la chambre no 1 qui la met à la disposition de chacun. En cas de perte, il en coûtera 5 \$ pour la remplacer.

#### **Buanderie**

Des laveuses et des sécheuses (\$) sont disponibles à l'étage inférieur de chaque édifice.

#### **Salon des résidences**

Un grand salon communautaire est disponible près de la réception de la résidence des étudiantes. Celui-ci est accessible pour l'ensemble des étudiants des résidences.

#### **Détecteur de fumée, extincteur, procédure d'évacuation**

Chaque logement est doté d'un détecteur de fumée indépendant. Le personnel des résidences fera l'inspection pour le bon fonctionnement **deux fois** par année. La première vérification se fait au courant de l'été et la deuxième, à la période des Fêtes. Des extincteurs sont également disponibles dans les logements et corridors. Ils sont vérifiés mensuellement.

Chaque logement possède une affiche explicative en cas d'évacuation. Cette affiche est située près de la porte d'entrée du logement. Il est important de prendre connaissance de cette information, de respecter les consignes et de laisser cette affiche en place en tout temps.

Les vérifications se font avec un préavis de 24 heures.

#### **Rebuts et récupération**

Chaque locataire dépose personnellement ses rebuts et sa récupération dans des sacs fermés dans les bacs prévus à cet effet situés à l'extérieur.

#### **Départ**

Lors de votre départ, vous devez remettre vos clés au bureau de la réception de la résidence des étudiantes.

**Merci de votre collaboration et bon séjour parmi nous !**

**La direction des résidences**